LE CALENDRIER

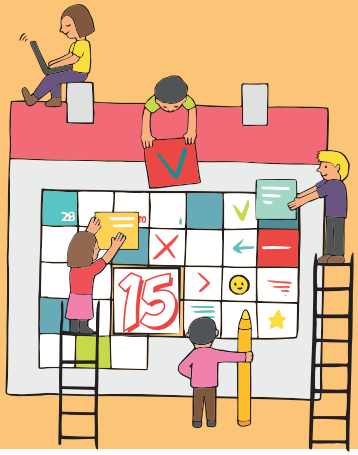
Vacances de la Toussaint
Discussion en famille

Avant le 5 novembre 2026
Récupérer le dossier de candidature auprès de l'enseignante ou de l'enseignant.

Avant le 12 novembre 2026
Remettre le dossier de candidature complété et signé.

Du 16 novembre au 11 décembre 2026
Organiser sa campagne : affiche et présentation.

Élections le 15 décembre 2026
Les élections auront lieu en Mairie
le mardi 15 décembre 2026 durant le temps scolaire.



Ne pas jeter sur la voie publique



DEVIENS CME !

Conseiller Municipal des Enfants

Saint-Jean de-Boiseau

C'EST QUOI LE CME ?

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) permet aux enfants de :

- Proposer des idées et des projets pour améliorer Saint-Jean-de-Boiseau.
- Découvrir et comprendre la citoyenneté et le fonctionnement de leur commune.
- Participer aux événements de la ville (vœux du maire, inaugurations, commémorations, évènements festifs et culturels, visites, etc.)

QUI PEUT PARTICIPER ?

12
enfants seront élus :

6 CM1 + 6 CM2

10 enfants de l'école Robert Badinter et

2 enfants de l'école Saint-Marc.

Pour être candidate ou candidat,
il faut habiter à Saint-Jean-de-Boiseau.

UN PARTENARIAT AVEC LES ENSEIGNANTS

Tout au long de la préparation des élections, la commune et les enseignantes et les enseignants travaillent ensemble pour accompagner les enfants.

UN ENGAGEMENT SUR 2 ANS

Le mandat est prévu pour 2 années scolaires.

L'engagement et la participation de chaque enfant seront réévalués à la fin de chaque année scolaire.
La participation au CME demande :

- de la motivation ;
- une présence régulière ;
- de participer aux actions proposées ;
- de respecter les autres et leurs idées.

LES RÉUNIONS

- À la Mairie de Saint-Jean-de-Boiseau
- Un mardi entre chaque période de vacances scolaires
- De 16h30 à 18h30
- Un goûter est fourni.

Modalités et autorisations dans le dossier de candidature.

Saint·Jean
de·Boiseau